



## Nos propriétaires en sci font faillite

Par **myriam89**, le **14/02/2011 à 18:48**

Bonjour,rrnrnNous avons une location pour notre résidence principale auprès d'une SCI, avec un contrat spécifique. C'est à dire que dans 12 ans, nous ne payerons plus de loyer et si la maison est vendue nous récupérons 75 % de la vente vu que c'est nous faisons les travaux.rnrnLa SCI a pris un crédit sur 10 ans.rnrnMais si la SCI dépose le bilan ou si un associé se retire ou décède que se passe t il ?rnrnMerci pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **14/02/2011 à 18:59**

bonjourrrnrnEn matière de SCI les associés sont indéfiniment responsables donc pour s'en sortir ils vous demanderont de devenir associés de la scirnrnPour avoir des statuts gratuits de la SCI avec les informations juridiques gratuitesrnrn<http://www.fbls.net/sci-statuts.htm>

Par **myriam89**, le **15/02/2011 à 10:21**

Merci, mais vu notre situation, il nous est impossible de devenir associé, voir propriétaires.rnNous avons eu tous les deux un cancer, ce qui nous interdit tout crédit et toute implication dans une société ayant pour revenu une pension d'invalidité à 80%

Par **fabienne034**, le **15/02/2011 à 10:41**

VOUS RISQUEZ dans ce cas de ne pas avoir les assurances pour garantir le crédit, désolé  
rnrnla solution la plus simple est de reprendre la sci avec les crédits et de payer en lieu et  
place des propriétaires ou de trouver de nouveaux propriétairesrnrnvotre situation semble en  
effet compliquée si la première solution ne fonctionne pas